

DISI SUD-OUEST ESI de BORDEAUX ESI de POITIERS ESI de TOULOUSE

Déclaration liminaire CTL du 14 décembre 2017

Monsieur Le Président.

Une récente étude de la Direction de l'animation, de la recherche des études et des statistiques (la DARES) sur la revalorisation du salaire minimum de croissance au 1^{er} janvier 2017 montre que plus d'un salarié sur 10 est payé au SMIC et que ce sont les salariés, principalement les plus fragiles, qui en bénéficient : les salariés à temps partiel et les femmes. En effet, parmi la population concernée, 55,2 % sont des femmes.

Pour Force Ouvrière, cette étude vient conforter le fait que le projet de désindexation totale ou partiel prôné par le groupe des experts du Smic serait socialement et économiquement contre-productif, il accentuerait les inégalités sociales, la précarité et la pauvreté

En ce qui concerne la Fonction publique, le 26 septembre dernier, une circulaire d'Edouard PHILIPPE aux ministres annonçait la mise en œuvre du programme « action publique 2022 », le gouvernement a fixé les pistes : transferts de missions entre différents niveaux de collectivités, transferts au secteur privé voire abandon de missions.

D'ores et déjà la DGFIP n'est surtout pas en reste. A cet égard, le Directeur abat ses cartes en lançant, il y a tout juste une semaine, un appel d'offre destiné à déléguer à une entreprise privée l'accueil téléphonique des contribuables dans le cadre du prélèvement à la source. (PAS)

Si les mots ont un sens, il s'agit bien non plus d'une tentative mais de la privatisation de missions que nous dénonçons depuis des années.

Cet appel constitue entre autres un désaveu sans précédent pour la déontologie, le dévouement et le professionnalisme de nos personnels.

En ce qui concerne l'objet de ce CTL,

Nous rappelons que dans de nombreux services de la DISI, les agents travaillent dans des conditions particulièrement difficiles et cela a cause du manque de personnel suffisant pour mener à bien les missions.

Ainsi pour palier au non remplacement des agents, les services sont réorganisés afin de mutualiser, regrouper, bien souvent au détriment de la qualité.

Des agents de tous grades sont en situation de souffrance au travail et cela en lien direct avec les mauvaises conditions d'exercice des missions.

Je vous informe que malgré la présence de FO dans cette instance, que nous voterons contre toutes les suppressions d'emplois.

Pour conclure, F.O.-DGFiP réitère avec force les revendications suivantes :

- Le maintien de toutes nos missions ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois des restructurations et des privatisations ;
- Un plan ministériel de qualification à la hauteur de l'investissement des personnels ;
- L'ouverture de véritables discussions sur les règles de gestions ;
- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- Augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ;